

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2021

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 19 avril 2021 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset (arrivé à 20H10), P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé (départ à 21H17 puis pouvoir à L. Corson), G. Le Baron, B. Le Faou, M. Le Guillou (arrivé à 20H03), X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, E. Léauté, A. Thouement.

Etaient absents : A-M Brigant (pouvoir à B. Le Faou).

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : G. Le Baron.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux du 27 janvier 2021 et du 12 mars 2021.
2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.
3. Leff Armor communauté : rapport de la CLECT.
4. Espèces exotiques envahissantes : participation pour la lutte contre le frelon asiatique.
5. Boulodrome couvert : remplacement de la toiture.
6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions.
7. Revalorisation des tarifs de « busage confort ».
8. Attribution de subventions aux associations.
9. Motion pour la revalorisation et la prise en charge des métiers de l'aide à domicile.
10. Actualités communautaires.
11. Questions diverses.

1. Approbation des procès-verbaux du 27 janvier 2021 et du 12 mars 2021.

⇒ Documents transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux du 27 janvier 2021 et du 12 mars 2021.

Monsieur Philippe COCGUEN indique qu'il souhaite effectuer la modification suivante sur la page n°4 du PV du 12 mars 2021 : « Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il aurait souhaité une augmentation *même* symbolique ».

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Arrivée de Manuel Le Guillou à 20H03.

2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

I : Investissement

F : Fonctionnement

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
I : Meubles de cuisine + pose (salle multifonctions)	SARL PASTOL	1 997,38 €	17/02/2021

I : Remplacement des rideaux (salle motricité - école maternelle)	LARMET Peinture	941,76 €	26/02/2021
I : Reprise des rives sur toiture (école maternelle)	GREGORY DUBOIS	1 176,00 €	16/03/2021
I : Déclaration Préalable -DP- + Autorisation de travaux -AT- (ouvertures garderie périscolaire)	SARL DO-MI	1 080,00 €	16/03/2021
I : Mise en réseau informatique et achat d'un ordinateur portable (mairie)	QUALITE INFORMATIQUE	1 854,41 €	17/03/2021
I : Réalisation d'une étude thermique (garderie périscolaire)	ATeC	1 020,00 €	29/03/2021
I : Achat de stores (salle multifonctions et entrée mairie)	DUNET Stores	1 910,23 €	12/04/2021

3. Leff Armor communauté : rapport de la CLECT.

⇒ Documents transmis par Mail

Madame le Maire indique que la loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) stipule que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

Arrivée de Patrick Basset à 20H10.

La CLECT s'est réunie le 22 février 2021 pour procéder à l'examen des charges transférées à la communauté au titre :

- des attributions de compensations « historiques » (617,08 € pour Le Merzer),
- de la participation au contingent incendie (17.380,00 € pour Le Merzer),
- de la prestation ADS / service commun (5.377,05 € pour Le Merzer),
- de la régularisation 2020 de la prestation ADS / service commun (591,94 € pour Le Merzer).

Il est demandé à chaque Conseil Municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et sur les montants de révisions des attributions de compensation qu'il propose.

Le montant de l'Attribution de Compensation révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils Municipaux des communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

4. Espèces exotiques envahissantes : participation pour la lutte contre le frelon asiatique.

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « *Vespa Velutina* » [Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS (*Groupement de défense sanitaire*), FGDON (*Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles*), SDIS (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*), et de nombreux partenaires].

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- la sensibilisation et la prévention,
- la surveillance du territoire,
- la lutte en protection de rucher,
- la lutte par la destruction de nids.

Les élus de Leff Armor communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à ce programme. Il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor communauté en partenariat avec la FGDON 22, et la Communauté de Communes :

- la FGDON des Côtes d'Armor s'engage à la formation et sensibilisation technique de référents communaux (agents et/ou élus).
- la mairie sera guichet unique sur l'action comprenant la gestion administrative, technique et financière des opérations.
- Leff Armor communauté intervient en appui administratif, financier et de centralisation des données de signalement des nids détruits.

Il est proposé une participation financière auprès de l'utilisateur impacté, sous réserve de la transmission par le propriétaire demandeur :

- de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie),
- de l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée,
- du retour de la fiche de signalement du nid détruit dûment complétée (fiche fournie par Leff Armor communauté).

La participation financière sera plafonnée sur un montant du coût d'une intervention de 90 € réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée,
- 1/3 Leff Armor communauté,
- 1/3 et/ou reste à charge pour l'utilisateur concerné.

La participation financière de Leff Armor communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90 €.

Leff Armor communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 novembre de chaque année :

- d'un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor communauté) ;
- de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie) ;
- du retour de la fiche de signalement du nid détruit dûment complétée (fiche fournie par Leff Armor communauté).

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor communauté devra se réaliser, en une seule fois, avant le 15 novembre de chaque année.

Il est proposé de :

- **FAVORISER** la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;
- **ADHERER** au dispositif proposé par Leff Armor communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22) ;
- **SOLLICITER** le versement d'un fond de concours à Leff Armor communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **PRECISER** que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

5. Boulodrome couvert : remplacement de la toiture.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour les travaux de remplacement de la toiture du boulodrome situé « rue des Ecoles ».

Il précise que la couverture actuelle du bâtiment est endommagée et dangereuse (friable).

Il rappelle que la somme de 24.000,00 € était prévue au Budget Primitif 2021.

De plus, l'enveloppe consacrée à ces travaux sera moindre car la toiture du boulodrome datant de 1999 n'est pas amiantée (l'usage de l'amiante a été interdit à partir du 1^{er} janvier 1997).

Le résultat de la consultation des entreprises est le suivant :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
PASTOL	9.113,63 €	10.936,36 €
GREGORY DUBOIS	11.227,75 €	13.473,30 €
CHARPENTE ET COMPAGNIE	9.980,92 €	*10.979,01 €

**erreur sur la TVA (10%)*

Il est proposé de :

- **RETENIR** la proposition de l'entreprise PASTOL de Goudelin pour un montant de 9.113,63€ HT soit 10.936,36 € TTC.
- **AUTORISER** Madame le maire ou son représentant à signer le devis et tout document correspondant à ce dossier.
- **INDIQUER** que les crédits sont inscrits au budget.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Pour information, la DP (déclaration préalable de travaux) a été transmise au service instructeur de LAc.

6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions.

a) Mise en accessibilité aux PMR de la bibliothèque municipale

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposait la mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Aussi, l'Ad'AP de Le Merzer, instauré par délibération en date du 30 novembre 2015, prévoit une mise en accessibilité des ERP sur 6 ans. Le projet de « mise en accessibilité aux PMR de la bibliothèque municipale » entre dans le cadre de ce programme.

Madame le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de réaliser cette année les travaux de mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la bibliothèque municipale.

En effet, trois marches entravent actuellement l'accès à la bibliothèque. Il convient donc d'effacer cet obstacle par la création d'une rampe PMR en béton brut.

La rampe sera équipée d'un garde-corps permettant d'éviter les chutes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 7.762,00 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DSIL au titre de la priorité n°2 « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le projet de « mise en accessibilité aux PMR de la bibliothèque municipale » pour un montant de 7.762,00 € HT.

- **SOLLICITER** une subvention de 5.433,00 € au titre de la DSIL, soit 70% du montant du projet.

- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Travaux	7.762,00 €	DSIL	5.433,00 €	70 %
		Autofinancement	2.329,00 €	30 %
TOTAL	7.762,00 €	TOTAL	7.762,00 €	

- **CHARGER** le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

b) Rénovation et sécurisation du mur d'enceinte de l'église

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mur d'enceinte de l'église doit faire l'objet d'une rénovation et d'une sécurisation.

Des travaux avaient déjà été engagés en 2008 sur la partie Sud et Ouest du mur lors du chantier d'aménagement du bourg.

Les travaux consistent au renforcement des parties abimées, au nettoyage, au rejointoiement ainsi qu'en la reprise du chapeau du mur d'enceinte sur 68 mètres linéaires. Le chantier concerne la partie Nord et Est de l'enceinte.

Madame le Maire indique qu'avec le temps, cette partie du mur d'enceinte de l'église subit des infiltrations d'eau. Ainsi, il devient urgent d'intervenir sur ce dernier afin d'éviter tout risque d'éboulement sur la chaussée.

En outre, le projet de rénovation permettra de mettre en valeur l'église et son mur d'enceinte, éléments majeurs du patrimoine du centre bourg du village.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22.810,00 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DSIL au titre de la priorité n°2 « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le projet de « rénovation et sécurisation du mur d'enceinte de l'église » pour un montant de 22.810,00 € HT.

- **SOLLICITER** une subvention de 15.967,00 € au titre de la DSIL, soit 70% du montant du projet.

- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Travaux	22.810,00 €	DSIL	15.967,00 €	70 %
		Autofinancement	6.843,00 €	30 %
TOTAL	22.810,00 €	TOTAL	22.810,00 €	

- **CHARGER** le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités.

Monsieur Gwenaël Le Baron pose la question de la déclaration préalable de travaux avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le secrétaire de mairie indique qu'il va se renseigner sur ce point.

Xavier Le Moal précise qu'il sera peut-être bon de reprendre aussi les joints intérieurs de l'enclos de l'église.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

c) Remplacement ouvertures de la garderie périscolaire – modification du plan de financement.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisée, le 12 mars dernier, à solliciter auprès de la Préfecture une subvention dans le cadre du « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée » pour un montant de 18.247,00 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du « plan de relance – rénovation énergétique des bâtiments publics ».

Afin de répondre aux exigences du cahier des charges, une étude thermique a été menée pour évaluer l'impact du projet sur la consommation énergétique du bâtiment.

Sur conseil de la préfecture, il convient d'ajouter le prix de cette prestation dans le plan de financement du projet.

Aussi, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 23.659,16 € HT, la collectivité peut prétendre à une subvention d'un montant prévisionnel de 18.927,00 €, soit 80 % du coût du projet, sous réserve de la complétude de notre dossier.

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le projet de « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée » pour un montant de 23.659,16 € HT.
- **SOLLICITER** une subvention de 18.927,00 € au titre de la DSIL relance, soit 80% du montant du projet.
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Menuiseries	22.809,16 €	DSIL relance	18.927,00 €	80 %
Etude thermique	850,00 €	Autofinancement	4.732,16 €	20 %
TOTAL	23.659,16 €	TOTAL	23.659,16 €	

- **CHARGER** le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

7. Revalorisation des tarifs de « busage confort ».

Madame le Maire indique que la commission « voirie communale » s'est réunie le 10 avril dernier. Il en ressort la volonté de revaloriser les tarifs du « busage confort » et de préciser les modalités de chaque demande de busage en fonction de sa spécificité (demande, mise en œuvre, financement, ...).

a) Busage « confort » :

Monsieur LE MOAL, Adjoint à la voirie, explique que certains d'administrés demandent le busage des fossés au droit de leur propriété, sur le domaine public.

Dans l'optique de répondre à cette demande avec un souci de sécurité et d'esthétique, une participation financière et matérielle de la commune à la réalisation de ces busages avait été mise en place par une délibération datant du 28 septembre 2009.

La demande de busage « confort » doit être faite en Mairie et nécessite l'approbation de la collectivité. En cas d'accord, les travaux sont réalisés par les services techniques communaux et facturés au(x) pétitionnaire(s) selon les tarifs suivants qu'il est proposé de réajuster :

NATURE DES PRESTATIONS	PRIX UNITAIRES ACTUELS (inchangés depuis 2009)	PRIX UNITAIRES PROPOSES
Buse(s) d'un diamètre de 250	35 €/ml	37 €/ml
Buse(s) d'un diamètre de 300	38 €/ml	40 €/ml
Regard(s) avec dalle de béton armé	80 €	80 €
Regard(s) avec grille en fonte	135 €	135 €

Madame le Maire précise que l'achat du tracteur facilite grandement le travail des services techniques sur ce type de chantier.

b) Busage « agricole » :

Monsieur Le Moal, Adjoint à la voirie, indique que certains terrains impliquent un busage de fossé pour permettre l'accès depuis les voies communales ou chemins ruraux aux parcelles. Il est précisé que, s'agissant de travaux effectués sur le domaine public ou privé communal, ces derniers ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord des services municipaux.

L'Adjoint à la voirie rappelle la procédure en vigueur actuellement pour le « busage agricole » décidée en Conseil Municipal en date du 13 octobre 2014 :

- La première entrée pour accéder au champ (ensemble de parcelles d'un seul tenant mises en valeur par le même exploitant) est prise en charge par la Mairie.
- Concernant la deuxième entrée, l'exploitant de terrains agricoles réalise lui-même les travaux. Il doit néanmoins au préalable solliciter les services municipaux pour accord. La commune se réserve le droit de supprimer l'accès réalisé sans autorisation.

Monsieur Le Moal détaille la démarche :

- Le demandeur sollicite auprès des services municipaux l'autorisation de travaux de pose de buses pour le champ qu'il exploite. Pour ce faire, un formulaire de demande spécifique au domaine agricole a été établi par la collectivité.
- Un avis préalable des services municipaux sera délivré précisant notamment si les travaux sont réalisables et prescrivant le diamètre et le type du busage envisagé ainsi que les préconisations techniques à suivre pour la mise en œuvre.
- Les travaux seront exécutés par l'exploitant agricole à ses frais et conformément aux préconisations des services de la Mairie.
- Le pétitionnaire informera la Mairie de la date des travaux afin que la conformité du ou des ouvrages soit contrôlée par les services municipaux.

c) Busage « terrain à bâtir » :

Monsieur Le Moal, Adjoint à la voirie, indique que les « terrains à bâtir » bénéficient de la procédure suivante si aucune entrée n'existe sur le terrain :

- Le pétitionnaire sollicite la Mairie pour la création de l'entrée.
- Après examen de la demande et si elle est recevable, la mairie fournit une buse au pétitionnaire (6 mètres maximum).
- Le pétitionnaire se charge de mettre en place la buse en respectant les prescriptions techniques émises par les services municipaux.

Il est proposé de :

- **APPROUVER** les procédures de mise en œuvre afférentes aux différents types de busage (« confort », « agricole » et « terrain à bâtir ») ;
- **APPROUVER** la revalorisation des tarifs de busage « confort » comme présentée ci-dessus ;
- **DONNER** pouvoir au Maire ou son représentant pour appliquer ces décisions et signer toutes les pièces afférentes.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Monsieur Le Moal fait le point sur les autres sujets abordés lors de la commission « voirie » :

- Mise aux normes des dispositifs d'assainissements non collectifs au lieu-dit « Kerjean ».

Monsieur Alexandre Le Plat signale également que la chaussée semble se déformer au niveau du « 7 Keryvon » suite au programme de voirie 2020.

- Eboulement de certains talus suite aux fortes pluies de l'hiver dernier.

- Route de Kerprat : traversée de route à refaire + les eaux pluviales (RD 65 / route de Kerprat) sont évacuées via le terrain d'un privé. 40 mètres de buses sous-dimensionnées sont à reprendre chez ce dernier. Le Département doit être contacté pour une éventuelle prise en charge du coût des travaux.

- PATA 2021 : zones à déterminer.

8. Attribution de subventions aux associations.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de voter les subventions pour l'année 2021. Il rappelle que la commission « finances communales » réunie le 29 mars dernier a étudié les dossiers de demandes et présente ses propositions.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes telles que présentées par la commission « finances communales ». Pour rappel, une enveloppe de 9.000 € est inscrite au budget.

Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement pour les associations communales. Les fluides ne sont pas facturés.

DENOMINATION	PROPOSITION	DECISION
Associations des Parents d'Elèves	1 500,00 € + 250,00 € exceptionnel	1 500,00 € + 250,00 € exceptionnel
Entente sportive POMMERIT - LE MERZER	2 100,00 €	2 100,00 €
Société de chasse	300,00 €	300,00 €
Théâtre au Bourg	300,00 €	300,00 €
Bibliothèque municipale	300,00 €	300,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	4 750,00 €	4 750,00 €

Concernant les associations externes, au vu du contexte sanitaire, il est proposé de maintenir à 20€ la participation communale par jeune de moins de 18 ans.

L'atelier chorégraphique - école de danse - Pabu	120,00 €	120,00 €
Studio Danse - l'école de Guingamp	80,00 €	80,00 €
Club des nageurs Guingampais	60,00 €	60,00 €
Amicale Laique de Ploumagoar - dance et fitness	20,00 €	20,00 €
Rugby Kreiz Treger - Vieux-Marché	40,00 €	40,00 €
Armor Basket Club - Pabu	80,00 €	80,00 €
Dojo Bro Dreger (DBD) - Grâces	20,00 €	20,00 €
Club escalade Armor Argoat - Guingamp	20,00 €	20,00 €
Association des Maires de France (22)	345,90 €	345,90 €
Centre d'aide alimentaire	401,00 €	401,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES	1 186,90 €	1 186,90 €

Départ de Frédéric Hervé à 21H17. Il donne pouvoir à Laurence Corson pour la suite du Conseil Municipal.

Madame le Maire indique qu'il est préférable de ne pas prendre part au vote en cas de lien avec une des associations subventionnées (membre du bureau ou enfant concerné par la demande de subvention).

Alexandre Le Plat indique qu'il ne prend pas part au vote.

Il est proposé de :

- **ALLOUER** les subventions présentées ci-dessus sous réserve de la présentation d'un dossier complet par l'association.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

9. Motion pour la revalorisation et la prise en charge des métiers de l'aide à domicile.

⇒ Documents transmis par Mail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une motion relative à la revalorisation et la prise en charge des métiers de l'aide à domicile est parvenue en mairie via l'AMF 22.

Elle en détaille le contenu. Elle souligne le professionnalisme et le dévouement dont font preuve les aides à domicile au quotidien.

Aussi, il s'avère nécessaire de revaloriser le statut de cette profession dont l'utilité, eu égard notamment au vieillissement de la population, a été mise encore plus en lumière à l'occasion de la crise sanitaire. Tous les professionnels qui participent au maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible doivent pouvoir bénéficier d'une revalorisation. La réforme envisagée ne doit pas bénéficier uniquement aux personnels de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents des établissements de santé et des EHPAD publics.

A titre d'exemple, les agents du CIAS de Leff Armor communauté ne sont pas concernés par cette réforme.

Un débat s'en suit sur le plan « sécur de la santé » et les problématiques des métiers de l'aide à domicile.

Eléna Léauté confirme ces difficultés.

Il est proposé de :

- **SOUTENIR** la motion présentée par l'AMF.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

10. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES	TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)
- Espèces exotiques envahissantes : participation pour la lutte contre le frelon asiatique. - Traitement phytosanitaire non agricole : proposition d'un protocole uniformisé sur le territoire par le service environnement de LAc. Avertir par courrier les personnes qui utilisent toujours des produits phytosanitaires. - La liste des espèces envahissantes va être transmise aux collectivités (à relayer auprès des conseillers).	
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUEMENT (t) / B. LE FAOU (s)
- Ouverture reportée du multi-accueil « Leff'rimouz » de Plerneuf.	
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)
- /	
Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)

- /	
Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)
Le 08.04.2021 :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du service et de ses missions. - Point d'étape sur la procédure PLUiH (approbation le 22.06 par le Conseil Comm). Suite a cette validation, une étude devra être relancée rapidement afin de mettre le PLUiH en cohérence avec le SCOT. - Point sur le volet habitat (réhabilitation de logements, aides, logements vacants, ...). Un programme d'aide à l'amélioration de l'Habitat privé existe sur Leff Armor communauté. Il ne faut pas hésiter à solliciter l'agence SOLIHA (02-96-62-22-00) pour les problématiques de précarité énergétique et d'adaptation de logement. 	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
Le 17.03.2021 :	
<ul style="list-style-type: none"> - La compétence « mobilité » n'a pas été prise par LAc. - Une aide pour l'achat d'un vélo neuf électrique est à l'étude (100 €). - Réflexion sur le déplacement à vélo (peu de pistes cyclables). 	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
- /	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
- /	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- Compte rendu réalisé dans le point 3 de l'ordre du jour du Conseil municipal.	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
- Le projet de station (STEP) de Le Merzer suit son cours (priorité 1 : étude 2021, travaux 2022).	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
Le 25.03.2021 :	
<ul style="list-style-type: none"> - Vote du budget - Présentation du siège de l'Office de tourisme au Ponnô et modifications des statuts en SPL. - Programme d'animations (dont l'inauguration du tour du Leff le 30.05.2021-matin-). 	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
Le 30.03.2021 :	
<ul style="list-style-type: none"> - Eau et assainissement : convention de partenariat avec le SDE pour le Plan Corps Rue Simplifié (PCRS). - Environnement : enlèvement des ouvrages de la prise d'eau de Traou Goaziou dans le cadre de la continuité écologique. - Développement économique : 9 attributions de subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat. - Développement touristique : constitution de la Société Publique Locale Falaises d'Armor. - Urbanisme et habitat : demandes de subventions dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé. - Associations : Adhésion au dispositif Pass Asso. - Mobilités : pas de prise de compétence « organisation de la mobilité ». - Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> • attribution du marché de travaux réseaux EU et AEP à Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat, Pommerit-le-Vicomte et Plouha, • construction de l'office de tourisme : avenant pour des plafonds suspendus. - Ressources humaines : création de 2 postes au tableau des effectifs - Affaires financières : présentation et validation des 14 budgets (presque tous à l'unanimité). Décisions de : <ul style="list-style-type: none"> • revaloriser les tarifs de la REOM (ex Leff Communauté) : taux de 10,7 % (5 % en 2020) 	

- augmenter la TEOM (ex Lanvollon-Plouha) : taux de 12.07 % (11.05 % en 2020)
- appliquer la revalorisation des tarifs « eau et assainissement »
- fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 3%.

11. Questions diverses.

- a) Madame le Maire et l'ensemble du Conseil municipal félicitent Monsieur Xavier Le Moal pour la naissance de sa petite fille Judith.
- b) Conseil Départemental - plan de relance N°2 : une subvention d'un montant de 19.521,00€ est accordée pour l'opération « création d'un plateau sportif et de loisirs couvert ».
- c) Elections départementales et régionales :
 - Dates 20 et 27 juin.
 - 2 bureaux de votes à organiser.
 - Conditions sanitaires.
- d) Dépôt de gerbe le 08 mai à 11H15.
- e) Réunion de la commission « affaires scolaires » le 29 mars. Présentation du projet « école numérique » pour le pôle élémentaire (3 classes) par Philippe Cocguen, Adjoint aux affaires scolaires.
- f) Organisation de la Cérémonie de Citoyenneté : 8 mai à 10H30.
- g) Organisation de l'événement « Bébé fleuris » 2019 / 2020 : les nouveaux parents seront invités à venir récupérer un rosier en mairie. Une photo du bébé sera demandée aux parents afin d'alimenter le bulletin d'informations d'été.
- h) Travaux pavillons Seniors : éclairage public installé. Inauguration prévue par Côtes d'Armor Habitat le 7 mai 2021 (nombre d'invités très restreint).
- i) Le marquage au sol du parking de l'école a été repris ce jour.
- j) Visite ce jour de l'ERP « salle polyvalente - restaurant scolaire » par la commission « sécurité ». 6 prescriptions ont été émises par le préventionniste du SDIS22.
- k) Décès de Céline SOULIMAN le 19/04/2021. Les obsèques auront lieu le jeudi 22 avril à 14h30 à l'église de Le Merzer.
- l) Ouverture des plis pour le programme de voirie le mardi 20 avril 2021.
- m) Un aménagement de sécurité créant un alternat de circulation a été installé par l'Agence Technique Départemental afin de réduire la vitesse de circulation en entrée et sortie de bourg : lieu-dit « Ty Ar Vilin ».
- n) Point sur la décharge de Saint-Patern, propriété de la ville de Guingamp.
- o) Une étude pédologique (expertise zones humides) a été réalisée le 14 avril dernier sur les terrains du lotissement « Aer Vat ». Le terrain ne contient pas de zones humides.

- p) Vaccination Covid-19 : les personnes souhaitant prendre rendez-vous pour la vaccination seront redirigées vers le « centre de médiation numérique » de Pommerit-Le-Vicomte.
- q) Fibre : des dégradations ont été constatées lors du remplacement d'appuis télécom dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Alexandre Le Plat est invité à faire suivre sur la boîte email de la mairie sa plainte agrémentée de photographies. La mairie transférera le courriel à l'entreprise.
- r) Antenne : Eléna Léauté rappelle que quelques foyers ne sont pas (correctement) desservis. Madame le Maire l'informe qu'elle voit Monsieur Le Gorju, responsable des collectivités chez Orange le 22 avril.

**Séance levée à 22H55,
Le secrétaire de séance,
Gwénaél Le Baron.**